

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
LE GRAND PERIGUEUX1 boulevard Lakanal – BP 70171
24019 PERIGUEUX Cedex

DECISION DU PRESIDENT

◇ ◇ ◇ ◇ ◇

Objet : SUBVENTION A LA CONFEDERATION NATIONALE DU LOGEMENT DE DORDOGNE**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,**Vu** l'ordonnance 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de COVID 19 et notamment son article son article 1^{er} II relatif aux délégations de pouvoirs au Président de l'EPCI.**Considérant que** comme en 2019, La fédération de Dordogne de la Confédération Nationale du Logement (CNL 24) a sollicité l'agglomération du Grand Périgueux pour une subvention de fonctionnement de 2.500 € pour cette année 2020.**Que** la CNL 24 coordonne plusieurs amicales de locataires au sein du parc social sur Coulouneix-Chamiers et Périgueux. Selon ses statuts, cette fédération a pour but de :

- « défendre l'intérêt général en menant l'action nécessaire à la réalisation de tout ce qui a trait à la définition d'une politique sociale de l'habitat (...),
- d'agir pour orienter les définitions d'urbanisme et d'environnement dans le cadre d'une amélioration et d'une protection sociale du cadre de vie des familles,
- d'affirmer, en tant que représentant des usagers de l'habitat et de la consommation, sa volonté de participer à tous les échelons, aux organismes officiels chargés d'élaborer ou d'appliquer une politique d'habitat, de urbanisme, de la consommation, de l'environnement et de l'aménagement du cadre de vie».

Qu'avec ces objectifs, la CNL 24 a rencontré plus de 215 ménages en 2019 et a été sollicité sur différentes thématiques : état des lieux, congés des locataires, logements insalubres, dépôts de garantie non restitués, prêts à la consommation, agios, arnaques commerciales ou informatiques, et démarchages abusifs, etc. L'association est soutenue, depuis de nombreuses années par le conseil Départemental par une subvention de 2.000 €/an.**Qu'**en 2020, la CNL souhaite organiser plusieurs évènements permettant de favoriser le lien social sur les quartiers et d'informer les locataires sur leurs droits et leurs devoirs (mardis de l'amitié,

fête des voisins, Journée nationale des habitants, organisation
communes, etc.)

Envoyé en préfecture le 08/04/2020
Reçu en préfecture le 08/04/2020
Affiché le 
ID : 024-200040392-20200408-DEC2020010-AR

Considérant que la CNL 24 a été un partenaire lors de l'élaboration du PLH 2017-2012 et une des actions du PLH consacrée à la participation des habitants aux actions et à l'évaluation de la politique de l'habitat de l'agglomération, prévoit la participation des représentants des locataires, dont la CNL24 .

Que par ailleurs, la CNL24 participe également à la démarche engagée par le Grand Périgueux sur une politique d'attribution de logements sociaux au niveau intercommunal, via la Conférence Intercommunale du Logement.

Que néanmoins, l'action du PLH consacrée à la participation est dotée d'une enveloppe financière de 2.500 €/an et d'autres moyens seront nécessaires à la réalisation d'enquêtes, ou autres actions de collectes de la parole des habitants et de concertation.

Le Président,

DECIDE

- Décide d'accorder une subvention de 1.000 € à la CNL24 pour l'année 2020
- Autorise le président à signer tous documents relatifs à cette subvention

Fait à Périgueux, le **08 AVR. 2020**

Affichée le **08 AVR. 2020**

Le Président
Jacques AUZOU

